

Auteur & commission : Belgique - commission démographique

Problématique : Comment gérer le vieillissement des populations au sein de l'UE?

La Belgique est un pays qui se situe en Europe centrale, qui est frontalier avec la France, le Luxembourg, l'Allemagne et qui est partagé en 3 grandes régions : la région flamande (au nord), la région Wallonne (au sud) et la région de Bruxelles-capitale. Ce pays est une monarchie constitutionnelle, parlementaire qui a connu, très récemment, un changement de premier ministre. En effet, avant le 5 février 2025, la Belgique était dirigée, depuis 2020, par Alexander de Croo, soutenu par une coalition nommée *Vivaldi*. Désormais, Bart de Wever est le représentant de la Belgique. Il appartient à une coalition nommée *Arizona*, dirigée plutôt au centre. Depuis de nombreuses années, la Belgique, comme le reste des pays européens, a connu de nombreux défis, à court et long terme, comme la crise du covid-19 ou encore le vieillissement des populations qui pose de nombreux problèmes dans le monde contemporain. En effet, selon des chiffres récents, l'âge médian de la population belge ne dépassait pas 34 ans en 1980, pourtant il est autour de 41 ans, aujourd'hui et ne cesse d'augmenter, pouvant atteindre selon des prévisions, 45 ans en 2040. Or, ce problème, que nous constatons en Belgique, est visible à l'échelle européenne. Nous allons donc voir comment gérer le vieillissement des populations en Europe.

Le vieillissement des populations en Europe entraîne de véritables défis sociétaux. Tout d'abord, en Belgique, le système de retraite, mis en place après la seconde guerre mondiale, est assez similaire à celui de nos voisins français. Il consiste à redistribuer les cotisations des travailleurs actuels aux retraités sous forme de pensions. Or, durant cette dernière décennie, il y a eu une hausse considérable de l'espérance de vie (atteignant en moyenne 82.6 ans pour les femmes et 77,1 ans pour les hommes). Or, on sait aussi que, les personnes de plus de 65 ans représentent une part très importante de la population en Belgique (entre 18 et 20%). De plus, on peut constater une forte diminution de la fécondité (qui est en moyenne à 1.43 enfant par femme en Belgique). Enfin, une autre raison peut augmenter les problèmes liés aux pensions de retraite : le chômage des 15 - 74 ans qui représente 5,5% de la population. Nous pouvons donc voir que la démographie a considérablement changé depuis la mise en place de ce système et qu'il faudrait le repenser.

La Belgique affirme une position claire et similaire à ses voisins européens. En effet, en 2024, le pays a conclu un accord sur la réforme des pensions visant à assurer la soutenabilité financière du système face au vieillissement de la population. Cet accord prévoit de réduire le coût des pensions de 0,5% du PIB à l'horizon 2070, tout en augmentant la pension minimum. Il y a également eu accord européen sur le vieillissement actif et la solidarité intergénérationnelle, signé en mars 2017 par les partenaires sociaux européens. Cet accord vise à favoriser l'information et l'échange de pratiques pour maintenir des conditions de travail de qualité tout au long de la vie, permettre aux travailleurs de rester en activité jusqu'à l'âge légal de la retraite en bonne santé et promouvoir la solidarité intergénérationnelle et le transfert de connaissances entre travailleurs de différentes catégories d'âge. C'est ensuite le 22 décembre 2023 que le Sénat belge a adopté une résolution importante visant à l'adoption d'une convention internationale relative aux droits des personnes âgées. Cette résolution marque une étape significative dans l'engagement de la Belgique sur cette question au niveau international, elle à plusieurs causes qu'elle défend, notamment, elle demande au gouvernement fédéral de plaider activement en faveur d'une convention internationale sur les droits des personnes âgées, la résolution souligne aussi l'importance de protéger les droits des personnes âgées, notamment face à la discrimination, l'isolement social et les abus et, enfin elle reconnaît le vieillissement de la population comme un défi majeur nécessitant une réponse coordonnée au niveau international.

Plusieurs solutions ont été trouvées en Belgique pour contrer ce problème. Notamment, en 2001, le gouvernement a créé une commission d'étude sur le vieillissement des populations afin de contrôler l'impact budgétaire de ce phénomène. Une nouvelle projection des dépenses liées au vieillissement des populations budgétaires est alors mise en place chaque année. En 2016, ces dépenses représentaient 25,3 % du PIB. D'après le dernier rapport, le coût budgétaire du vieillissement à l'horizon 2040 atteindra 28,5 % du PIB, pour revenir ensuite à 27,6 % en 2060. Ces évolutions représentent des augmentations respectives de 14 et 10 milliards d'euros actuels.

De plus, la réforme des pensions en Belgique, qui entrera en vigueur à partir de 2025, représente une transformation significative du système de retraite du pays, visant à répondre aux défis posés par le

vieillessement de la population et l'augmentation de l'espérance de vie. Cette réforme comprend plusieurs mesures clés, dont le relèvement progressif de l'âge légal de la pension à 66 ans en 2025, puis à 67 ans en 2030 pour les personnes nées à partir de 1964. Elle s'accompagne d'un durcissement des conditions d'accès à la pension anticipée, exigeant désormais 62 ans d'âge et 40 ans de carrière, ainsi qu'une obligation de disponibilité sur le marché du travail.

En conclusion, la Belgique, concernant le vieillissement des populations à une position claire et similaire à ses voisins européens, ils ont mis en place depuis de nombreuses années des mesures et signées des accord pour essayer de réduire les problèmes causés par cette thématique. Ils ont donc une position plutôt europhile.